



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2013  
TABLE DES MATIÈRES**

1.	OUVERTURE .....	638
2.	ORDRE DU JOUR .....	638
2.1	2013 03 040 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2013.....	639
3.	PROCÈS-VERBAUX (LA LECTURE SERA FAITE À LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL SEULEMENT) .....	640
3.1	2013 03 041 LECTURE, SI DEMANDÉE, ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013. ....	640
4.	SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3.....	640
4.1	QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE ORDINAIRE. ....	640
5.	VISITE ET PÉRIODE DE QUESTIONS .....	640
5.1	PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	640
6.	RAPPORTS .....	641
6.1	RAPPORT DU MAIRE .....	641
6.2	RAPPORT DES COMITÉS .....	641
6.3	RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	641
7.	ADMINISTRATION .....	641
7.1	2013 03 042 CHANGEMENT DATE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL (LUNDI DE PÂQUES).....	641
7.2	2013 03 043 MRC DE COATICOOK – ENTENTE SUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE .....	641
7.3	ADMINISTRATION – DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DU SUIVI DES DOSSIERS .....	642
8.	URBANISME .....	642
8.1	2013 03 044 DOSSIER # 368608 À LA CPTAQ .....	642
8.2	2013 03 045 INFRACTION AU 582, CHEMIN COURNOYER.....	643
8.3	2013 03 046 *ENTÉRINEMENT DE LA PROPOSITION DU CCU (CONSTRUCTION DE LA MAISON DE MONSIEUR YVES GENDRON ET MADAME MARIE-PIER HAMEL.....	644
8.4	2013 03 047 ENTÉRINEMENT DE LA PROPOSITION DU CCU (CONSTRUCTION DE LA MAISON DE MONSIEUR JEAN JEANNERET ET MADAME FRANCE VEILLÉUX) .....	644
8.5	2013 03 048 ENTÉRINEMENT DE LA PROPOSITION DU CCU DANS LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE PAR MONSIEUR JEAN BEAUDOIN .....	644
9.	VOIRIE MUNICIPALE.....	646
9.1	RAPPORT DES TRAVAUX FAIT PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL AU MOIS DE FÉVRIER 2013.....	647
9.2	2013 03 049 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2012 .....	647
9.3	2013 03 050 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA NIVELEUSE.....	647
10.	ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU .....	648
10.1	2013 02 051 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2010 À 2013 .....	648
10.2	2013 03 052..... R.I.G.D.S.R.C. – ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2013-001 .....	649
11.	SÉCURITÉ.....	649

<b>12.</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE .....</b>	<b>649</b>
12.1	LOYER DU RESTAURANT ET ASSURANCE .....	649
12.2	2013 03 053 AMÉNAGEMENT DE LA SALLE – COLLECTION PÉLOQUIN ( 3 000 \$).....	649
12.3	2013 03 054 REMBOURSEMENT DÉPENSES – M. CHRISTIAN LANCTÔT – CHANDAILS_(323,19\$) .....	<b>650</b>
12.4	2013 03 055 CENTRE COMMUNAUTAIRE – OFFRE DE SERVICE.....	650
12.5	2013 03 056 CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE – FONDS D'INVESTISSEMENT DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS .....	650
12.6	2013 03 057 MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX – REDDITION .....	651
	DE COMPTES PROGRAMME DE SOUTIEN AMIE DES AÎNÉS .....	651
13.	CORRESPONDANCE .....	651
13.1	DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE REÇUE EN FÉVRIER 2013 .....	651
13.2	2013 03 058 ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE .....	651
<b>14.</b>	<b>TRÉSORERIE.....</b>	<b>651</b>
14.1	2013 03 059 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 4 MARS 2013.....	<b>651</b>
14.2	CONCILIATION BANCAIRE AU 31 JANVIER 2013 .....	<b>651</b>
14.3	LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 28 FÉVRIER 2013.....	<b>651</b>
14.4	DÉLÉGATION AU 28 FÉVRIER 2013 .....	<b>651</b>
14.5	LISTE DES DÉBOURSÉS AU 28 FÉVRIER 2013.....	<b>651</b>
14.6	RAPPORT DES LOYERS À RECEVOIR AU 28 FÉVRIER 2013.....	<b>651</b>
<b>15.</b>	<b>DIVERS.....</b>	<b>652</b>
15.1	2013 03 060... FONDATION LA FRONTALIÈRE – INVITATION À LA 3 <sup>E</sup> ÉDITION DE SON SOUPER RECONNAISSANCE .....	<b>652</b>
15.2	2013 03 061 ACTION BÉNÉVOLE – INVITATION ET SOUTIEN FINANCIER – SOIRÉE RÉGIONALE LE 26 AVRIL À 17H30.....	<b>652</b>
15.3	2013 03 062.... MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON – DEMANDE DE COMMANDITE POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE.....	<b>652</b>
15.4	2013 03 063 VILLE D'AMQUI – RÉOLUTION POUR APPUYER L'ABANDON DE LA FILIÈRE NUCLÉAIRE CIVILE ET MILITAIRE AU QUÉBEC.....	<b>653</b>
15.5	2013 03 064 CONGRÈS ADMQ À QUÉBEC – INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER (12, 13 ET 14 JUIN).....	654
16.	VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS .....	<b>655</b>
17.	2013 03 065 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE .....	655

Province de Québec

**Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 4 mars 2013, à 20 h 00, présidée par le maire suppléant, monsieur Martial Tétreault, et à laquelle assistaient les conseillers

Madame Sandra Raymond

Monsieur Yvon Desrosiers

Monsieur Jean-Yves Masson

Monsieur Jean-Pierre Bessette

Monsieur Martial Tétreault (maire suppléant)

Monsieur Réjean Théroux

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux.

Monsieur le maire suppléant Martial Tétreault

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

1. Ouverture
2. Ordre du jour



**2.1 2013 03 040 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mars 2013.**

- 1. Ouverture**
  - 1.1 Prière.
  - 1.2 Mot de bienvenue du maire
  - 1.3 Présence des membres du conseil
  
- 2. Ordre du jour**
  - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mars 2013.
  
- 3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)**
  - 3.1 Lecture, si demandée, et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013.
  
- 4. Suivi des affaires découlant du point 3**
  - 4.1 Questions et dépôt du suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire
  
- 5. Visite et période de questions**
  - 5.1 Présences et période de questions
  
- 6. Rapports**
  - 6.1 Rapport du maire
  - 6.2 Rapport des comités
  - 6.3 Rapport du directeur général
  
- 7. Administration**
  - 7.1 Changement date de la séance du mois d'avril (lundi de Pâques)
  - 7.2 MRC de Coaticook – Entente sur la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique
  - 7.3 Administration – dépôt du rapport d'activités et du suivi des dossiers
  
- 8. Urbanisme**
  - 8.1 Dossier # 368608 à la CPTAQ
  - 8.2 Infraction au 582, chemin Cournoyer
  - 8.3 Entérinement de la proposition du CCU (construction de la maison de monsieur Yves Gendron et madame Marie-Pier Hamel)
  - 8.4 Entérinement de la proposition du CCU (construction de la maison de monsieur Jean Jeanneret et madame France Veilleux)
  - 8.5 Entérinement de la proposition du CCU dans la demande d'une dérogation mineure par monsieur Jean Beaudoin
  
- 9. Voirie**
  - 9.1 Rapport des travaux fait par l'inspecteur municipal au mois de février 2013
  - 9.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2012
  - 9.3 Acceptation de la soumission pour la niveleuse
  
- 10. Environnement et hygiène du milieu**
  - 10.1 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013
  - 10.2 Résolution concernant l'adoption du règlement d'emprunt numéro 2013-001 de la Régie des Déchets
  
- 11. Sécurité**
  
- 12. Loisirs et Culture**
  - 12.1 Loyer du restaurant et assurance
  - 12.2 Aménagement de la salle – collection Péloquin (3 000\$)
  - 12.3 Remboursement dépenses – M. Christian Lanctôt – chandails (323,19\$)
  - 12.4 Centre communautaire – offre de service





**ATTENDU** que le projet présenté par la MRC fut reconnu admissible aux fins du programme et à une aide financière maximale de 190 324 \$ sur 5 ans ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC a précédé à la signature d'un protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à cet effet ;

**ATTENDU** que la MRC doit également procéder à la signature d'une entente avec les municipalités locales pour la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique ;

**ATTENDU** que le conseil de la municipalité du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton prend en compte un projet d'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Coaticook" et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RESOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** le projet d'«Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Coaticook» tel que décrit à la présente ;

**D'AUTORISER** le maire monsieur Bernard Marion et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Réjean Fauteux à signer l'entente pour et au nom de la municipalité ;

**DE** transmettre copie conforme de cette résolution à la MRC de Coaticook.

VOTE :	POUR : 5	CONTRE : 0	ADOPTÉE
<b>7.3</b>	<b>Administration – dépôt du rapport d'activités et du suivi des dossiers</b>		

Monsieur Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier dépose le document qui donne les tâches pour 2013 dans les différents secteurs d'activités ainsi que l'implication budgétaire pour chacun des projets.

8. Urbanisme

**8.1 2013 03 044 Dossier # 368608 à la CPTAQ**

**Madame la conseillère Sandra Raymond choisit de ne pas prendre part à cette prise de décision vu l'apparence d'un conflit d'intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et au vote.**

**CONSIDÉRANT** que le permis de construction émis en 2005 au propriétaire de l'immeuble portant l'adresse 527, chemin de la Rivière ne mentionne pas l'aménagement d'un logement ;

**CONSIDÉRANT** que cet immeuble est situé en zone agricole ;

**CONSIDÉRANT** qu'un logement a été aménagé illégalement à même le bâtiment de l'écurie, n'ayant pas obtenu au préalable l'autorisation de la CPTAQ ;

**CONSIDÉRANT**, au surplus, que les usages mixtes à l'intérieur d'un bâtiment principal ne sont pas autorisés au règlement de zonage ;

**CONSIDÉRANT** qu'une modification aux règlements de zonage visant à autoriser un logement à l'intérieur d'une écurie (usage mixte à l'intérieur d'un bâtiment principal) ne soustrait pas le propriétaire à se conformer à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) ;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a déposé une déclaration à la Commission de protection du territoire agricole de se voir reconnaître le droit de construire sur cette propriété une résidence et ce, en vertu de l'article 40 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, à titre d'occupant dont la principale occupation est l'agriculture sur le lot où elle exerce sa principale occupation ;



**CONSIDÉRANT** que la CPTAQ a donné au propriétaire un délai supplémentaire pour faire cette démonstration, ce délai se terminant au début février 2014 ;

**CONSIDÉRANT** que si le propriétaire obtient une autorisation de la CPTAQ en vertu de l'article 40 et qu'il désire maintenir son usage résidentiel à l'intérieur de l'écurie et plus particulièrement à l'étage supérieur, la municipalité devra modifier son règlement de zonage pour autoriser un tel usage mixte ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cas où la municipalité refuserait de modifier son règlement de zonage ou bien que les citoyens refusaient une telle modification (par voie référendaire), il faut comprendre que le propriétaire de l'immeuble en question devrait alors construire une résidence indépendante de son écurie.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RESOLU à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton est d'avis de ne pas entreprendre des démarches visant à introduire un usage mixte, soit un usage résidentiel à même un bâtiment agricole tant et aussi longtemps que la CPTAQ ne se sera pas prononcée sur le dossier du 527, chemin de la Rivière ;

**Qu'une** copie de la présente résolution soit adressée au propriétaire de l'immeuble portant l'adresse 527, Chemin de la Rivière et à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

VOTE :

POUR : 4

CONTRE : 0

ADOPTÉE

## **8.2 2013 03 045                      Infraction au 582, chemin Cournoyer**

**CONSIDÉRANT** qu'un permis 2011-28 a été émis le 16 août 2011 visant le 582, chemin Cournoyer ;

**CONSIDÉRANT** que ce permis émis consistait en un agrandissement du bâtiment commercial pour la transformation de légumes et la division des pièces de la partie existante en deux (2) bureaux ;

**CONSIDÉRANT** que le 4 juillet 2012, suite à une visite effectuée par l'inspecteur monsieur Nicolas Plourde, des éléments concourraient à démontrer que le bâtiment était habité ;

**CONSIDÉRANT** que le 26 février 2013, la municipalité a été mis au fait qu'un stagiaire habitait le 582, chemin Cournoyer ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Réjean Théroux ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton requiert formellement au propriétaire de l'immeuble portant l'adresse civique 582, chemin Cournoyer, matricule 1211-37-0342, sur le lot 16A-P du Rang 9, de cesser immédiatement l'utilisation du bâtiment commercial à des fins résidentielles ;

**QU'à** défaut par le propriétaire d'obtempérer dans les trente (30) jours de l'envoi d'une mise en demeure par l'inspecteur en bâtiment, que le conseil autorise la délivrance d'un constat d'infraction ;







**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure vise la subdivision en deux (2) lots du lot 5B-3-P du rang 10 du Canton de Clifton, propriété de monsieur Jean Beaudoin ;

**CONSIDÉRANT** que le lot actuelle est l'assiette d'une résidence identifié comme étant le 2415, chemin Scalabrini ;

**CONSIDÉRANT** que ladite dérogation permettrait le lotissement de deux (2) lots ayant un frontage de 48.79 mètres et 48.78 mètre sur le chemin Scalabrini alors que le Règlement de zonage stipule un frontage minimal de 50 mètres ;

**CONSIDÉRANT** que la demande ne cause pas de préjudice apparent au voisinage ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

**APPUYE** par monsieur le conseiller Réjean Thérout ;

**ET RESOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil municipal accorde la demande de dérogation mineure 001-2013 aux conditions suivantes :

- a) Les conditions émises dans le procès verbal du 19 février 2013 au point 7 de la demande de dérogation mineure 001-2013 mentionne que l'inspecteur fera l'objet d'un suivi afin d'éviter un lot enclavé.
- b) Le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et environnement avant de délivrer un permis de lotissement de s'assurer que le propriétaire monsieur Jean Beaudoin vende une partie du lot 5B-3 qui devra être attaché au lot 5B-2 propriété de monsieur Jean-Louis Marin afin d'éviter un troisième lot qui serait enclavé.
- c) Le propriétaire devra se rendre conforme au plan (annexe A) préparé le 5 février 2013 par Charles Labrie arpenteur géomètre # de dossier 07-259.

**QUE** le directeur général est autorisé à faire parvenir la présente résolution à monsieur Jean Beaudoin et à l'inspecteur en bâtiment et environnement.

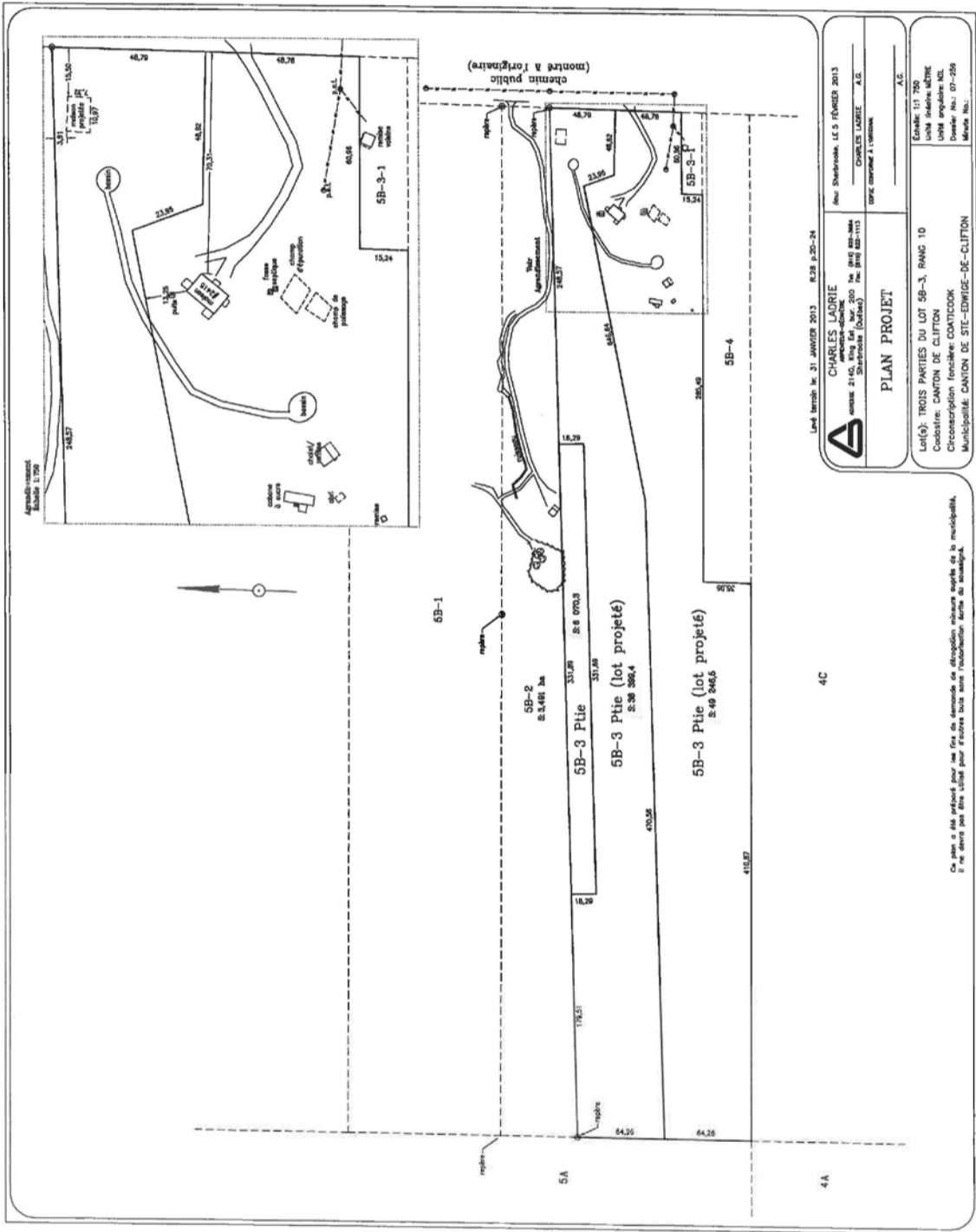
VOTE :

POUR : 5

CONTRE : 0

ADOPTÉE

ANNEXE A



9. Voirie municipale



**9.1 Rapport des travaux fait par l'inspecteur municipal au mois de février 2013**

Le directeur général dépose au conseil le rapport des travaux exécutés par l'inspecteur municipal pour les périodes 3 au 23 février 2013. Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport et s'en déclarent satisfaits.

**9.2 2013 03 049 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local –  
Reddition de comptes 2012**

**ATTENDU** que le ministère des Transports a versé une compensation de 188 994 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012 ;

**ATTENDU** que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**ATTENDU** que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

**ATTENDU QUE** la Firme Pellerin, Potvin, Gagnon, S.E.N.C.R.L., comptables agréés, présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYE par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

ET RESOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**QUE** la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

VOTE :

POUR : 5

CONTRE : 0

ADOPTÉE

**9.3 2013 03 050 Acceptation de la soumission pour la niveleuse**

**ATTENDU** que l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 28 février 2013 à 11 h 00 en présence des conseillers Jean-Yves Masson, Martial Tétreault et de l'inspecteur municipal, monsieur André Paquin et d'un soumissionnaire ;

**ATTENDU** que nous avons reçu trois (3) soumissions dont deux (2) qui avaient la même capacité, soit niveleuse articulée 140 KW et une (1) de 110 KW ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

Aucun conseiller n'a appuyé cette proposition du plus bas soumissionnaire.

La soumission la plus basse est refusée.

**9.3 2013 03 050-1 Résolution pour refuser la soumission du plus bas soumissionnaire**

Après discussion des membres du conseil,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYE par monsieur le conseiller Réjean Thérout ;  
ET RESOLU sur division des conseillers présents ;

Que le conseil refuse la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire par la firme Éric et Georges Beloin Inc.

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette inscrit sa dissidence.

VOTE :                                    POUR : 4                                    CONTRE : 1                                    ADOPTÉE

**9.3 2013 03 050-2 Résolution pour faire un nouvel appel d'offres sur invitation pour la location de machinerie**

Après discussion des membres du conseil,  
IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Réjean Thérout ;  
APPUYE par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
ET RESOLU sur division des conseillers présents :

De retourner en appel d'offres sur invitation d'entrepreneurs régionaux pour la location de machinerie à l'heure pour 2013 – niveleuse, pelle, chargeur et rétrocaveuse.

Que les soumissions seront ouvertes le 28 mars à 11h00 pour acceptation à la séance du conseil du mardi 2 avril 2013.

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette inscrit sa dissidence.

VOTE :                                    POUR : 4                                    CONTRE : 1                                    ADOPTÉE

10. Environnement et hygiène du milieu

**10.1 2013 03 051 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013**

**ATTENDU** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;

**ATTENDU** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Réjean Thérout ;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle ;

**QUE** la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coût de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de

recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

**QUE** la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

VOTE :                                    POUR : 5                                    CONTRE : 0                                    ADOPTÉE

**10.2    2013 03 052                    R.I.G.D.S.R.C. – adoption du règlement d'emprunt 2013-001**

**CONSIDÉRANT** que l'avis de motion a été déposé le 13 février 2013 lors de l'assemblée de la Régie concernant l'adoption d'un règlement d'emprunt # 2013-001, relatif au financement de l'implantation des cellules # 2 et # 3 du lieu d'enfouissement technique au montant maximal de deux millions cent trente deux milles neuf cent trente-huit dollars (2 132 938 \$) ;

**CONSIDÉRANT** que le remboursement sera sur une période de **vingt-cinq (25) ans**, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents et les imprévus ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYE PAR par madame la conseillère Sandra Raymond ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton autorise l'adoption du présent règlement de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région de Coaticook à dépenser une somme n'excédant pas deux millions cent trente-deux milles neuf cent trente-huit dollars (2 132 938 \$), pour les fins du présent règlement remboursable sur une période de vingt-cinq (25) ans.

VOTE :                                    POUR : 5                                    CONTRE : 0                                    ADOPTÉE

11.    Sécurité

12.    Loisirs et Culture

**12.1                                    Loyer du restaurant et assurance**

Monsieur Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'entente à être signée. La copie des assurances sera examinée pour une vérification de la concordance avec l'entente.

**12.2    2013 03 053                    Aménagement de la salle – Collection Péloquin (3 000 \$)**

**ATTENDU** que dans le cadre du Pacte rural 2007-2014, une demande a été présentée pour l'aménagement de la salle pour la Collection Péloquin ;

**ATTENDU** que la municipalité a reçu la confirmation d'un montant de dix mille dollars dans ce projet mais que la contribution du pacte rural se limite à 70% ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'accepter la dépense de trois mille dollars (3 000\$) reliée à l'aménagement de la salle et qui couvre la contribution de la municipalité dans le cadre du Pacte Rural. Ce montant sera pris au poste budgétaire 02-70290-447.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 70290 447.

**12.3 2013 03 054 Remboursement dépense – M. Christian Lanctôt – chandails (323,19\$)**

**ATTENDU** qu'une rencontre a eu lieu le 21 janvier 2013 pour préparer les activités organisées par le comité Loisirs-Fabrique de la fin de semaine des Plaisirs d'Hiver ;

**ATTENDU** que les personnes présentes étaient messieurs Michel Marion, Christian Lanctôt, Éric Borduas, Éric Côté, Sylvain Grégoire ainsi que madame France Grégoire et les représentants municipaux Bernard Marion et Réjean Fauteux ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'entériner la décision du paiement des chandails pour différencier les équipes de hockey lors de cet événement, au coût de 323,19\$.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 70130 054.

**12.4 2013 03 055 Centre communautaire – offre de service**

**ATTENDU** qu'une offre de service nous a été présentée par monsieur David Leslie, architecte en date du 21 février 2013 qui couvre l'ensemble des rénovations du Centre communautaire ;

**ATTENDU** que chacune des phases comportent des coûts ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de David Leslie, architecte pour la finition des murs du centre communautaire, dans la partie de la phase du dossier préliminaire (A-1), au coût de quatre cents dollars (400\$) plus les taxes, les frais de livraison, messageries, copies de plans et devis.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 70120 520.

**12.5 2013 03 056 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Fonds d'investissement des équipements récréatifs**

**ATTENDU** que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie sollicite l'appui de la municipalité en vue d'appuyer une démarche de mobilisation et de solidarité pour mettre en place une *Fonds d'investissement des équipements récréatifs de l'Estrie (FIÉRE)* dédié aux communautés rurales.

**ATTENDU** qu'un projet de résolution a été présenté au conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Réjean Théroux ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Sainte-Edwidge-de-Clifton n'appuiera pas les démarches amorcées par le Conseil Sport Loisir en adoptant le projet de résolution "Appui à la mise en place du Fonds d'Investissement des équipements récréatifs de l'Estrie (FIÈRE)"

VOTE :                                  POUR : 5                                  CONTRE : 0                                  ADOPTÉE

**12.6 2013 03 057                                  Ministère de la Santé et des Services Sociaux – Reddition de comptes programme de soutien amie des aînés**

**ATTENDU** que dans le cadre du *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés*, des conventions d'aide financière et des engagements ont été pris par notre municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le rapport final qui doit être transmis au Ministère, au plus tard le 15 mars prochain, en vue de l'analyse des résultats du projet et permettant ainsi d'obtenir le dernier versement prévu à la convention d'aide financière.

VOTE :                                  POUR : 5                                  CONTRE : 0                                  ADOPTÉE

13. Correspondance

**13.1    Dépôt de la correspondance reçue en février 2013**

Les membres du conseil ont pris connaissance à leur satisfaction du résumé de la correspondance du mois de février 2013.

**13.2 2013 03 058                                  Adoption de la correspondance**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la correspondance du mois de février 2013 déposée à la présente session soit adoptée.

VOTE :                                  POUR : 5                                  CONTRE : 0                                  ADOPTÉE

14. Trésorerie

**14.1 2013 03 059                                  Adoption des comptes à payer au 4 mars 2013**

**14.2    Conciliation bancaire au 31 janvier 2013**

**14.3    Liste des comptes à recevoir au 28 février 2013**

**14.4    Délégation au 28 février 2013**

**14.5    Liste des déboursés au 28 février 2013**

**14.6    Rapport des loyers à recevoir au 28 février 2013**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



QUE soit approuvée la liste des comptes à payer au 4 mars 2013 pour un total de 87 617,19 \$, la liste des déboursés pour le mois de février de 54 613,127\$ ainsi que la liste des prélèvements de 14 996,35\$ ;

QUE la liste des délégations du directeur général et secrétaire-trésorier au 28 février 2013 a été pour nettoyage de tapis et des chaises (salle du conseil), au montant de 344,93\$ ;

Que la présentation de la conciliation bancaire au 31 janvier 2013 soit acceptée telle que déposée ;

Que le montant des comptes à recevoir est de 470 515,53\$ au 28 février 2013 ;

Que le volet trésorerie soit accepté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

VOTE :    POUR : 5    CONTRE : 0    ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés au montant de 157 226.67 \$ au 28 février 2013.

#### **14.6    Rapport des loyers à recevoir**

Les locations pour le mois de février 2013 ont été payées pour la partie du garage municipal ainsi que du restaurant.

15. Divers

#### **15.1    2013 03 060                          Fondation La Frontalière – Invitation à la 3<sup>e</sup> édition de son souper reconnaissance**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Réjean Thérout ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ne pas nommer de représentant à cette invitation de la campagne de financement de la Fondation Frontalière.

#### **15.2    2013 03 061                          Action bénévole – Invitation et soutien financier – Soirée régionale le 26 avril à 17h30**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYE PAR madame la conseillère Sandra Raymond ;

;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la représentation de la municipalité soit faite par monsieur le maire Bernard Marion, après vérification de ses disponibilités.

VOTE :    POUR : 5    CONTRE : 0    ADOPTÉE

#### **15.3    2013 03 062                          Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton – demande de commandite pour l'École primaire**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYE PAR monsieur le conseiller Réjean Thérout ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ne pas contribuer à la demande de commandite pour l'École primaire de Saint-Isidore-de-Clifton, présentée par monsieur André Perron, maire de Saint-Isidore-de-Clifton.

VOTE :    POUR : 5    CONTRE : 0    ADOPTÉE





15.4 2013 03 063

**Ville d'Amqui – résolution pour appuyer l'abandon de la filière nucléaire civile et militaire au Québec**

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a jamais eu de mine d'uranium dans la province de Québec ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a diverses activités d'exploration de l'uranium en cours actuellement dans plusieurs régions du Québec en vue de l'extraction de l'uranium dans un proche avenir ;

**CONSIDÉRANT** que les résidus sous forme de sable des mines d'uranium sont volumineux et contiennent quatre-vingt-cinq pour cent de la radioactivité provenant du minerai d'uranium d'origine ;

**CONSIDÉRANT** que les résidus des mines d'uranium contiennent des dizaines de matériaux radioactifs, sous-produits naturels de l'uranium, qui sont parmi les substances les plus radiotoxiques connues de la science, comme le radium, le thorium, le radon et le polonium ;

**CONSIDÉRANT** que les résidus des mines d'uranium restent dangereusement radioactifs pendant des centaines de milliers d'années ;

**CONSIDÉRANT** que l'Académie des sciences des États-Unis concluait en 2011 qu'il n'existe encore aucune technologie éprouvée pour assurer la sécurisation à long terme des résidus radioactifs des mines d'uranium ;

**CONSIDÉRANT** que la seule technologie civile qui nécessite l'utilisation d'uranium en quantités importantes est l'énergie nucléaire ;

**CONSIDÉRANT** que la fermeture définitive de la centrale nucléaire Gentilly-2 à Bécancour marque la fin de l'énergie nucléaire au Québec, de sorte que la société québécoise n'a plus besoin de grandes quantités d'uranium ;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre fin à l'utilisation d'uranium à combustible des réacteurs nucléaires pour la production d'isotopes médicaux en 2016 et finance actuellement le développement de méthodes alternatives pour la production de ces isotopes ;

**CONSIDÉRANT** que la seule technologie non civile qui nécessite l'uranium en quantités importantes est l'armement nucléaire, et que la société québécoise n'a aucun intérêt à contribuer directement ou indirectement à la construction de plus d'armes nucléaires ;

**CONSIDÉRANT** que l'uranium n'est pas une ressource renouvelable et que ce combustible se transforme, dans les réacteurs comme celui de Gentilly-2, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années à un coût de dizaines de milliards de dollars ;

**CONSIDÉRANT** qu'une motion visant à interdire en territoire québécois l'enfouissement permanent des déchets radioactifs provenant de l'extérieur du Québec a été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2008 ;

**CONSIDÉRANT** que la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) identifie le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan comme des provinces bénéficiant du nucléaire, donc lieux potentiels pour recevoir les déchets radioactifs du combustible irradié de toutes les centrales nucléaires canadiennes en un seul site permanent, et que la SGDN a sollicité toute municipalité québécoise désireuse de recevoir lesdits déchets radioactifs sur son territoire, de lui soumettre sa candidature ;

**CONSIDÉRANT** que le Canada, un des premiers exportateurs mondiaux d'uranium a participé avec ses partenaires australiens, russes, américains et français à des discussions internationales au sein de *l'International Framework for Nuclear Energy Cooperation*, anciennement connu sous le nom de *Global Nuclear Energy Partnership (GNEP)*, où l'éventualité que les pays exportateurs d'uranium puissent être contraints de s'engager à rapatrier les déchets radioactifs de leurs clients a été abordée ;

**CONSIDÉRANT** que l'exploitation, l'affinage et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace pour les écosystèmes, les nappes phréatiques, la santé des populations et contribuent à la prolifération des armes nucléaires ;

**CONSIDÉRANT** que le plutonium, un des dérivés de l'uranium créé dans les réacteurs nucléaires, facilite la fabrication d'armes nucléaires et que la prolifération de ces armes dans le monde fait planer une menace permanente sur des millions d'êtres humains ;

**CONSIDÉRANT** que l'exploration et l'exploitation minière d'uranium ont été interdites en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et en Virginie (États-Unis) ;

**CONSIDÉRANT** que le Grand Conseil des Cris a déclaré une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec, tout comme des centaines de municipalités du Québec ;

**CONSIDÉRANT** que *l'International Physicians for the Prevention of Nuclear War*, organisation ayant reçu un prix Nobel, recommande une interdiction mondiale de l'exploitation des mines d'uranium ;

**CONSIDÉRANT** que l'Association canadienne des médecins pour l'environnement et les Professionnels de la santé pour la survie mondiale, qui représentent plusieurs milliers de médecins au Canada, ont pris position contre l'exploitation de l'uranium ;

**CONSIDÉRANT** que le Québec est doté d'énormes ressources d'énergies douces renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle, et que nos municipalités sont dépourvues des moyens financiers qui leur permettraient de les développer sur leur territoire ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYE PAR madame la conseillère Sandra Raymond ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton adopte la présente résolution ;

**QUE** la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton demande au gouvernement du Québec de décréter rapidement un moratoire interdisant l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec, comme l'ont fait la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, la Virginie, le Grand Conseil des Cris par une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec et de rendre ce moratoire permanent par l'adoption d'une loi, comme vient de le faire la Nouvelle-Écosse ;

**QUE** la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton demande au gouvernement du Québec d'assurer l'irréversibilité de sa décision de procéder au déclassement et au démantèlement du réacteur nucléaire de Gentilly-2 ;

**QUE** la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton demande au gouvernement du Québec de favoriser le maintien des emplois à Gentilly-2 par l'acquisition de l'expertise dans le démantèlement de réacteurs nucléaires, par la sécurisation complète du site en conformité avec les plus hautes normes internationales et par le monitoring continu de la radioactivité ;

**QUE** la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton demande au gouvernement du Québec d'insister pour qu'Hydro-Québec investisse des sommes comparables à son projet initial de reconstruction de Gentilly-2 afin de financer sur tout le territoire du Québec un vaste chantier de conservation de l'énergie, d'efficacité énergétique et de production de nouvelles énergies par diverses formes d'énergies douces, renouvelables, non hydrauliques comme l'éolien, le solaire et la géothermie qui créeront des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec ;

**QUE** la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton demande au gouvernement du Québec de soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi inspiré de la motion adoptée à l'unanimité par celle-ci le 30 octobre 2008 qui stipule : « Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec des déchets et des combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec. » ;



**QUE** la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton demande au gouvernement du Québec d'élaborer une politique détaillée pour la gestion à long terme de tous les déchets nucléaires produits en territoire québécois tel que recommandé par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 2005 ;

**QUE** la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton demande au gouvernement du Québec d'interdire au Québec la création de nouveaux inventaires de déchets radioactifs comme ceux qui résulteraient des centrales nucléaires ou des mines d'uranium à l'exclusion des petites quantités de déchets radioactifs résultant de l'utilisation des isotopes à des fins médicales ou industrielles ainsi que de l'opération des cyclotrons ou autres accélérateurs.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

**15.5 2013 03 064 Congrès ADMQ à Québec – Inscription du directeur général et secrétaire-trésorier (12, 13 et 14 juin)**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

APPUYE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'inscrire monsieur Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité au Congrès de l'ADMQ, au coût de 528,89\$ incluant les taxes.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 13000 310.

**16. Varia et période de questions**

Monsieur Jean-Pierre Bessette, conseiller s'informe concernant l'aménagement forestier auprès du conseiller Yvon Desrosiers.

Monsieur Émile Lemire demande la procédure de la location du Centre communautaire et du dépôt initial de 50\$.

Monsieur Jacques Guertin demande de l'information concernant le point 8.1

**17. 2013 03 065 Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance ordinaire du 4 mars 2013 soit levée, il est 22 h 00.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

---

Martial Tétreault, maire suppléant

Je, Martial Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Réjean Fauteux

Directeur général et secrétaire-trésorier